

**Publication d'informations en matière de durabilité**  
**Rapport périodique SFDR (1er janvier – 31 décembre 2025)**  
**Blackstone Crédit Privé Europe SC**

**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Dénomination du produit : Blackstone Crédit Privé Europe SC (le « Fonds »)**

**Identifiant d'entité juridique : 969500V8FBRWADZY3I12**

Les termes définis, sauf indication contraire, ont le sens qui leur est attribué dans le document d'information du Fonds, tel que modifié de temps à autre (le « **Document d'Information** »).

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

<b>Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?</b>	
<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <b>Oui</b>	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b>
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : % <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de % d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



**Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?**

Sous réserve de l'objectif d'investissement du Fonds tel qu'énoncé dans le corps du Document d'Information, le Fonds a promu les caractéristiques environnementales et sociales suivantes :

Un engagement visant à atteindre un profil de durabilité minimum pour les Entreprises détenues en dette privée, en se référant à un outil interne de notation de la maturité en matière de durabilité (l'« Indicateur de maturité de durabilité »).

L'Indicateur de maturité de durabilité a été créé par Blackstone Credit & Insurance (« BXCI ») en partenariat avec un consultant tiers spécialisé en matière de durabilité. L'Indicateur de maturité de durabilité est un outil exclusif de notation de la maturité de durabilité spécifique au secteur, fondé sur les normes du Sustainability Accounting Standards Board (« SASB »). L'Indicateur de maturité de durabilité comprend l'évaluation de certains risques en matière de durabilité et de facteurs de maturité. La note attribuée à chaque société sera comprise entre 0 et 100. Les meilleures notes correspondent à une maturité de durabilité supérieure.

Les Entreprises détenues en dette privée qui obtiennent une note de 60 ou moins seront considérées comme des Cibles d'engagement de durabilité (« Cibles d'engagement de durabilité ») et BXCI cherchera à échanger avec elles dans le but d'améliorer leur profil environnemental, social et de durabilité par référence à l'Indicateur de maturité de durabilité (ainsi qu'en menant éventuellement des formes plus générales d'engagement ESG avec d'autres Entreprises détenues en dette privée).

● **Quelle a été la performance selon les indicateurs de durabilité utilisés?**

Des informations supplémentaires peuvent être trouvées dans le tableau ci-dessous, sous la colonne intitulée « Période se terminant le 31 décembre 2025 ».

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

<b>Indicateur de durabilité</b>	<b>Période se terminant le 31 décembre 2024</b>	<b>Période se terminant le 31 décembre 2025</b>
1. Le nombre total d'engagements directs ou indirects de durabilité réalisés au cours de la période de référence avec les Cibles d'engagement de durabilité ou leur sponsor, le cas échéant.	1 BXCI s'est engagé auprès de toutes les entreprises classées comme Cibles d'engagement de durabilité, ce qui correspondait à une entreprise, au cours de la période considérée.	5 BXCI s'est engagé auprès de toutes les entreprises classées comme Cibles d'engagement de durabilité, ce qui correspondait à une entreprise, au cours de la période considérée.
2a. Le nombre absolu d'Entreprises détenues en dette privée du portefeuille évaluées à l'aide de l'Indicateur de maturité de durabilité.	69	138
2b. La proportion d'Entreprises détenues en dette privée dans le	100%	97,9%

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

portefeuille évaluée à l'aide de l'Indicateur de maturité de durabilité.		
2c. Proportion d'Entreprises détenues en dette privée notées dans le portefeuille qui ont reçu des notes d'Indicateur de maturité de durabilité supérieurs à 60.	99,6%	99,2%
3. La proportion, en nombre absolu, d'Entreprises détenues en dette privée auxquelles le questionnaire sur la durabilité de BXCI a été envoyé au cours de la période de référence afin de permettre un suivi et un reporting plus détaillés des indicateurs de durabilité	23,2%	52,2%
4. Empreinte carbone du Fonds (émissions de Scope 1 et de Scope 2, tonnes métriques de CO2e/millions d'euros investis), rapportée telle qu'elle a été communiquée par les Entreprises détenues, ou sinon estimée.	19,5 tCO2e/M\$ investis	48 tCO2e/M\$ investis

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une certification fournie par un auditeur ni d'une revue par un tiers.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



La liste inclut les investissements représentant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période du 1er janvier 2025 au 31 Décembre 2025

### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les investissements les plus élevés	Secteur	% Actifs	Pays
Adevinta	502030 - Médias et services interactifs	2,9%	Pays-Bas
Once For All	451030 - Logiciel	2,7%	Royaume-Uni
Kerridge Commercial Systems Group	451030 - Logiciel	2,6%	Royaume-Uni
M Group Services	202010 - Services et fournitures commerciales	2,6%	Royaume-Uni
Septeo	451030 - Logiciel	2,6%	France
Sapiens Technologies Ltd	451030 - Logiciel	2,5%	Israël
Regnology	451030 - Logiciel	2,2%	Allemagne
Mitrstech	451030 - Logiciel	2,2%	Etats-Unis
Namirial	451030 - Logiciel	2,1%	Italie
Davies Group	403010 - Assurance	2,1%	Royaume-Uni
Fortnox AB	451030 - Logiciel	2,0%	Suède
Lomond	601020 - Gestion et développement de l'immobilier	1,8%	Royaume-Uni
Specialist Risk Group	403010 - Assurance	1,7%	Royaume-Uni
Ambassador Theatre Group	502020 - Divertissement	1,7%	Royaume-Uni
[Nom anonymisé]	451030 - Logiciel	1,7%	Italie

Les proportions des investissements répertoriés dans ce tableau ont été calculées sur la base du coût en EUR de chaque investissement au 31 décembre 2025.



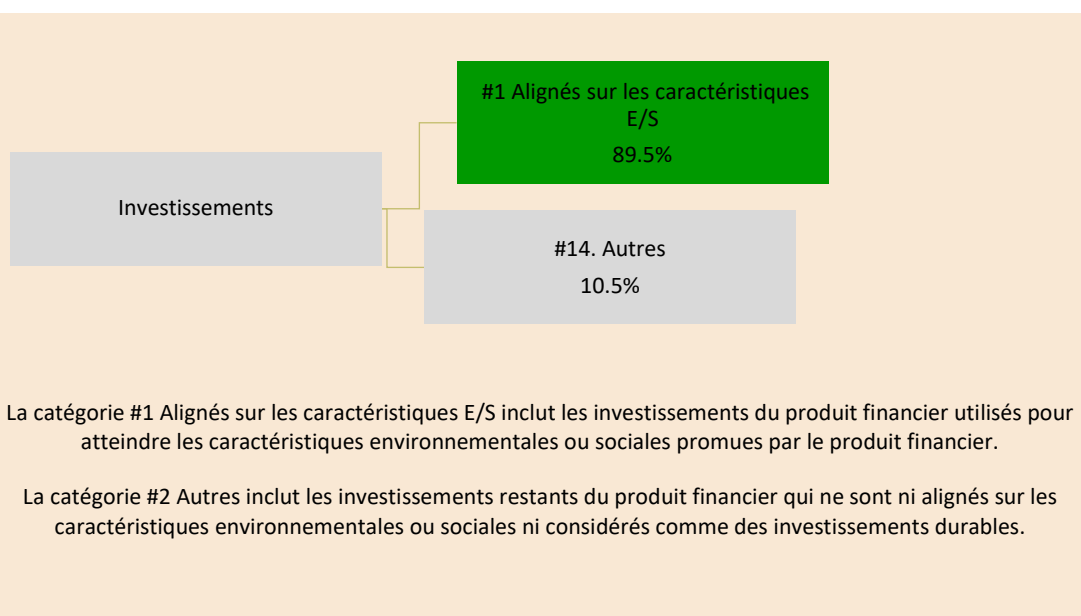
L'allocation des actifs décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.

## Quelle était la proportion des investissements liés à la durabilité ?

N/A - Le Fonds n'a pas évalué dans quelle mesure ses investissements sont qualifiés d'« Investissements Durables ». Par conséquent, la part des investissements liés à la durabilité du Fonds doit être déclarée comme étant de 0 %.

### ● Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier<sup>1</sup> ?

Un investissement sera considéré comme « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S » lorsque l'Entreprise détenue en dette privée a été notée à l'aide de l'Indicateur de maturité de durabilité et : (i) n'est pas une Cible d'engagement de durabilité ; ou (ii) est une Cible d'engagement de durabilité, mais qu'un engagement visant à atteindre un profil environnemental, social et de durabilité minimum de l'Entreprise détenue en dette privée en référence à l'Indicateur de maturité de durabilité a été réalisé. Bien que le Fonds détienne certains dérivés à des fins de couverture, ceux-ci sont évalués à zéro selon la méthodologie d'évaluation utilisée par le Fonds et, par conséquent, n'apparaissent pas sous le #2 Autres dans le graphique ci-dessous.



Comparaisons historiques de l'allocation d'actifs pour l'Article 8.	Exercice 2024	Exercice 2025
#1 Alignés avec les caractéristiques E/S	83,7%	89,5%
#2 Autres	16,3%	10,5%
Aligné sur la taxonomie	0%	0%

<sup>1</sup> Les investissements ont été considérés comme « #1 Alignés avec les caractéristiques E/S » lorsqu'ils sont conformes à la caractéristique promue et aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. Dans ces circonstances, la valeur totale de l'investissement a été traitée comme « #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ».



## Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds n'a pas évalué dans quelle mesure ses investissements relèvent d'activités économiques qualifiées d'activités économiques écologiquement durables telles que définies dans le Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement Taxinomie »). Par conséquent, la part minimum d'alignement des investissements durables ayant un objectif environnemental au titre du Règlement Taxinomie est donc de 0 %.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

## Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur économique	Proportion des investissements réalisés dans ce secteur
451030 - Logiciel	35,2%
403010 - Assurance	9,0%
202010 - Services et fournitures commerciales	7,4%
202020 - Services professionnels	4,5%
601020 - Gestion et développement de l'immobilier	3,8%
352020 - Produits pharmaceutiques	3,8%
502030 - Médias et services interactifs	3,1%
451020 - Services informatiques	2,9%
201060 - Machines	2,8%
351020 - Fournisseurs de produits et services de santé	2,6%
253010 - Hôtels, restaurants et loisirs	2,2%
402010 - Services financiers diversifiés	2,0%
351030 - Technologies des soins de santé	1,6%
302020 - Produits alimentaires	1,5%
402030 - Marchés de capitaux	1,5%
502020 - Divertissement	1,5%
352030 - Outils et services appliqués aux sciences biologiques	1,4%
253020 - Services consommateurs diversifiés	1,3%
201030 - Construction et ingénierie	1,3%
255040 - Vente au détail spécialisée	1,2%
351010 - Équipements et fournitures médicaux	1,1%
203010 - Fret aérien et logistique	1,1%
501010 - Services de télécommunication diversifiés	0,9%
201010 - Aérospatiale et défense	0,7%
255010 - Distributeurs	0,6%
401010 - Banques	0,6%
201020 - Produits pour l'industrie du bâtiment	0,5%
252010 - Biens de consommation durables de logement	0,5%

452030 - Équipements, instruments et composants électroniques	0,5%
201070 - Sociétés commerciales et distributeurs commerciaux	0,4%
203030 - Transport maritime	0,4%
502010 - Médias	0,4%
203050 - Infrastructures de transports	0,4%
453010 - Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	0,3%
352010 - Biotechnologie	0,3%
251010 - Composants automobiles	0,2%
252030 - Textiles, habillement et produits de luxe	0,2%
151030 - Conteneurs et emballage	0,1%
252020 - Produits de loisirs	0,1%
151010 - Produits chimiques	0,1%
151020 - Matériaux de construction	0,1%
255030 - Vente au détail d'articles diversifiés	0,1%
551010 - Compagnies d'électricité	0,05%
<p>Les proportions des investissements répertoriés dans ce tableau ont été calculées sur la base du coût en EUR de chaque investissement au 31 décembre 2025. La valeur en EUR, sur une base de coût, des instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture représentait 0 % du Fonds au 31 décembre 2025.</p> <p>Aucun des investissements du Fonds n'a été réalisé dans des secteurs de l'économie générant des revenus provenant de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles tels que définis à l'article 2, point (62), du Règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil.</p>	

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>2</sup> ?**

Oui :

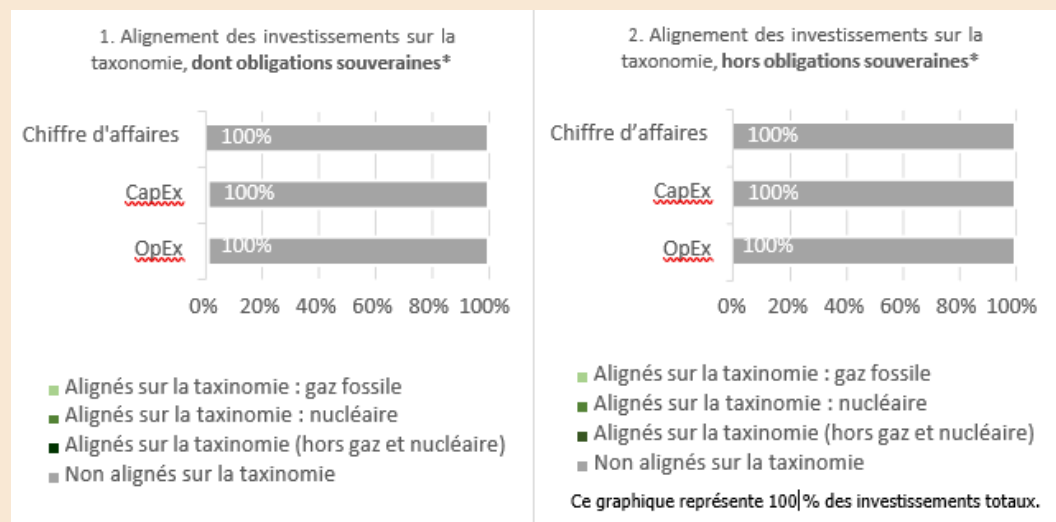
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

<sup>2</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

### Quelle a été la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Fonds n'a pas évalué dans quelle mesure ses investissements relèvent d'activités économiques qualifiées d'« habilitantes » ou d'« activités économiques de transition » au sens des articles 16 et 10(2) du Règlement Taxinomie. Par conséquent, la part des investissements du Fonds réalisés dans des activités économiques qualifiées d'habilitantes et de transition doit être déclarée comme étant de 0 %.



### Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Les investissements « Autres » détenus au cours de la période de référence incluent un investissement en dette privée qui est assorti d'un objectif d'engagement en matière de durabilité. Nous travaillons activement à engager l'emprunteur et son sponsor sur des sujets liés à la durabilité. Le reste est composé d'investissements émis de manière privée adossés à un titre de crédit liquide ainsi que d'investissements en crédit liquide, qui ne s'engagent pas à promouvoir des caractéristiques sociales et environnementales et ne sont pas soumis à l'Indicateur de maturité de durabilité. Les investissements émis de manière privée adossés à un titre de crédit liquide et les investissements en crédit liquide font l'objet d'une diligence raisonnable et d'une évaluation de la bonne gouvernance avant l'investissement.

Le Fonds a également détenu des instruments financiers dérivés à des fins de couverture au cours de la période de référence. En raison de la nature de ces

instruments, il n'a pas été possible d'appliquer des garanties sociales ou environnementales importantes.



### **Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le Fonds promeut ses caractéristiques environnementales et sociales par le biais d'engagements visant à atteindre un profil minimal de durabilité des Entreprises détenues en dette privée, en se référant à un outil propriétaire de notation concernant la maturité en matière de durabilité.

À la fin de la période de référence, le Fonds avait évalué 99,2 % des Entreprises détenues en dette privée à l'aide de l'Indicateur de maturité de durabilité. Il convient de noter que cela dépasse notre objectif de 70 % des Entreprises détenues en dette privée évaluées à l'aide de l'Indicateur de maturité de durabilité.

Nous pensons que notre capacité à aider nos entreprises en portefeuille constitue un facteur différenciateur clé pour BXCI par rapport à d'autres gestionnaires de crédit. Veuillez trouver ci-dessous des exemples des types d'engagements que BXCI poursuit avec les entreprises du portefeuille ECRED :

- Manuels internes tels que le "Carbon Accounting Program Playbook", qui fournit des orientations sur le développement d'un programme de comptabilité carbone
- Accès au "Blackstone Decarbonization Accelerator Program", qui vise à éduquer et à renforcer les compétences des organisations sur différentes approches pour évaluer leurs parcours de décarbonisation afin de créer des entreprises résilientes, et qui offre un accès à une bibliothèque de ressources axées sur la décarbonisation
- Introductions aux professionnels de la durabilité chez Blackstone, tels que l'équipe de durabilité BXCI
- Cybersécurité : "Cyber Flash Assessment", un outil propriétaire conçu pour identifier les lacunes dans les politiques de cybersécurité les plus susceptibles de provoquer des pertes financières ou des perturbations des opérations commerciales, ainsi que des conseils de professionnels dédiés à la cybersécurité chez BXCI